

Séance du conseil municipal du 18 octobre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Absents : 3 Votants : 11

Date de convocation : 14 octobre 2024

Affichage de la convocation le : 14 octobre 2024

Affichage du compte rendu le : 26/10/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Émeline BARBIER, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Aimé HUOT, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

EXCUSÉS : Victoria BILLOD, pouvoir à Sylvie SOTTIAU, Thérèse BEAUFILS, pouvoir à Martial DARDELIN, Audrey GUILLAUME, pouvoir à Émeline BARBIER.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Martial DARDELIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aimé HUOT

Ordre du jour :

- Informations :

- Autorisations d'urbanisme délivrées*
- Droit de préemption*
- Devis signés*
- PLU – compte-rendu de réunion*
- Suite judiciaire agression élus*

- Dossiers et délibérations :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance*
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal*
- 3. Photovoltaïque – Modification du projet*
- 4. Rue de Monclay : demande de subvention*
- 5. Frais de déplacement du personnel et des élus*
- 6. Subventions associations diverses*
- 7. Contribution AUDAB*
- 8. Autorisation à ester en justice – Détérioration plateforme SDIS*
- 9. Intégration de la voie du lotissement St Martin dans le domaine public communal.*
- 10. Affouage*

- Questions diverses

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Aimé HUOT, secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/01

2/APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DEUX DERNIERES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024 et de la séance du 5 juillet 2024.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/02

INFORMATIONS

- *Autorisations d'urbanisme délivrées :*

DP 025 217 24 C 0017	17/07/2024	MAILLARD Christian	Rue de Moncley 24	A 102	Clôture	Non-opposition
DP 025 217 24 C 0018	29/07/2024	MAILLARD Christian	Rue de Moncley 24	A 102	Clôture	SANS SUITE
DP 025 217 24 C 0019	28/09/2024	COTTIN Jacques	La Grande Glère (stade)	D 40	Fermeture Ouvertures	Non- opposition

- *Droit de préemption : néant*
- *Devis signés : reprise du marquage horizontal confié à l'entreprise SNM à Rurey pour un montant de 2470,10 € HT soit 2964,12 € TTC.*
- *PLU : La séance de présentation publique du diagnostic territorial s'est tenue le 23 septembre et a réuni environ 15 habitants du village. Les documents de présentation de ce diagnostic sont consultables en mairie et sur le site de la commune.*
- *Suite judiciaire agression élus : Le tribunal correctionnel de Besançon a jugé le délit d'agression physique dont le maire et le premier adjoint ont été victimes le 10 août 2023. Le tribunal a condamné l'agresseur à une peine de travail d'intérêt général de 10 jours, une indemnisation pour préjudice des deux élus et une indemnisation de la commune au titre des frais de justice.*

3/ PHOTOVOLTAIQUE

- 3a : Etude de faisabilité

Prévue au plan d'investissement de la commune pour 2024, une étude d'implantation de panneaux photovoltaïques a été réalisée. Gérard PERRIN, en charge des bâtiments communaux, a étudié les différentes possibilités d'implantation, avec l'aide du SYDED, et à examiner les meilleures conditions économiques de gestion du programme selon le principe de la revente intégrale de l'électricité produite ou l'autoconsommation avec revente du surplus.

Cette étude est présentée au Conseil Municipal. Le retour sur investissement est plus rapide dans le cas de l'autoconsommation avec revente partielle, et sa gestion administrative et comptable est plus simple.

L'électricité produite sera utilisée pour couvrir les besoins en énergie de la mairie et de l'ancienne école, ceux de la salle Cerutti et l'atelier municipal, constituant la première tranche de travaux du programme étudié. Le chauffage de ces bâtiments est alimenté par l'électricité et devrait permettre des économies sensibles sur le budget de fonctionnement de la commune. Le surplus de la production pendant les périodes sans chauffage, sera revendu à Enedis.

Batiment 8 rue des Tilleuls					
Dépenses investissement			Recettes Investissement		reste à charge investissements
Installation	44 066,00 €		Prime SYDED	13 898,00 €	
Enedis	2 000,00 €				
Total	46 066,00 €			13 898,00 €	32 168,00 €
Bâtiments ancienne école					
Dépenses investissement			Recettes Investissement		reste à charge investissements
Installation	27 884,00 €		Prime SYDED	10 465,00 €	
Enedis	2 000,00 €				
Tranchées	5 000,00 €				
Divers	1 000,00 €				
Total	35 884,00 €			10 465,00 €	25 419,00 €
Total général	81 950,00 €			24 363,00 €	57 587,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier et à autoriser le Maire à engager les travaux qui seront confiés à la société Energie Verte Maison pour un montant de 68.292,00 HT et 81.950,00 TTC. Il valide le projet.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/03 A

- 3b : Demande de subvention

Suite à la décision du Conseil Municipal de réaliser des travaux afin d'équiper la commune de panneaux photovoltaïques avec consommation de l'électricité et revente du surplus à EDF, le Conseil Municipal décide de solliciter les aides du SYDED.

Le Conseil Municipal :

- S'engage à réaliser et financer l'opération
- Sollicite le soutien et la participation financière du SYDED
- Précise que seul le SYDED accompagne les collectivités pour ces travaux.

Le programme de cette tranche d'équipement est éligible à une subvention accordée par le SYDED.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'engager la demande de subvention pour l'équipement des 3 sites.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/03 B

4/ RUE DE MONCLEY – DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet d'aménagement de la rue de Moncley va démarrer en 2025 avec une première étape réalisée par le SIEVO qui doit renouveler les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement sur toute la longueur de la rue, depuis la place de la mairie jusqu'au lotissement du Prélôt.

Le département devra prendre en charge la réfection de la partie de la voirie réservée à la circulation sur une largeur de 5m30. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale et feront l'objet d'une prise en charge intégrale par le département. La commune est accompagnée par la société BEJ qui assure la maîtrise d'œuvre complète de l'opération.

Le programme comprend également l'aménagement d'un trottoir réservé aux piétons et le traçage de deux couloirs réservés aux vélos, sur toute la longueur de la rue, l'aménagement du carrefour de la rue des Tilleuls et de la rue de Moncley, la réalisation d'un ralentisseur à l'entrée du village en provenance de Moncley, ainsi que l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique sur une partie de la rue. L'ensemble de ces travaux est à la charge de la commune.

Le tableau suivant indique les montants prévisionnels de l'opération, et la répartition selon les financeurs concernés. Le programme définitif sera engagé au vu des accords de subvention qui seront notifiés.

Travaux rue de Moncley						
	Base travaux TTC	TTC éligible FCTVA	Base éligible subvention	Taux	Montant de la subvention	Reste à charge HT
OPSA	310 707.45 €	0.00 €	310 707.45 €	100%	310 707.45 €	0.00 €
CAP 25	331 454.16 €	331 454.16 €	276 211.80 €	30%	82 863.54 €	193 348.26 €
Sécurité	54 569.74 €	54 569.74 €	45 474.78 €	25%	11 368.70 €	34 106.09 €
Cycles et piétons	54 817.61 €	54 817.61 €	45 691.34 €	25%	11 422.84 €	34 268.51 €
Réseaux électricité	90 000.00 €	0.00 €	75 000.00 €	50%	37 500.00 €	37 500.00 €
Éclairage public	25 200.00 €	25 200.00 €	21 000.00 €	35%	7 350.00 €	17 850.00 €
Génie civil télécom	28 800.00 €	0.00 €	28 800.00 €	11.72%	3 375.36 €	25 424.64 €
Prestations Syded	9 600.00 €	0.00 €			0.00 €	9 600.00 €
Total	905 148.96 €	466 041.51 €	802 885.37 €		464 587.88 €	352 097.49 €

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à engager les appels d'offre sur le programme tel que défini et solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, de l'État et du SYDED.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/04

5/ FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPAS DU PERSONNEL ET DES ELUS

- 5a : Frais de déplacement du personnel

Par délibération du 8 octobre 2021, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de déplacement pour les agents territoriaux qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre en formation et pour les frais de repas le cas échéant.

Les montants indiqués dans cette délibération doivent être mis à jour.

- Les taux des indemnités kilométriques susceptibles d'être allouées à l'agent utilisant son véhicule personnel pour les besoins du service :

Types de véhicules	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Après 10000 km
Véhicules ne dépassant pas 5CV	0,32 euros/km	0,40 euros/km	0,23 euros/km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 euros/km	0,51 euros/km	0,30 euros/km

Le montant pour les frais de repas s'élève à : 20 €

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération 2024/10/18/05 A

- 5b : Frais de déplacements des élus et des bénévoles mandatés

Les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes dans lesquels ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci (articles L.2123-18-1 et R 2123-22-2).

Actuellement une campagne de stérilisation des chats est réalisée sur la commune, pilotée principalement par une conseillère municipale qui est accompagnée par des bénévoles utilisant leur véhicule personnel.

Le Conseil Municipal est invité à déterminer l'indemnisation des frais personnels engagés pour les élus et bénévoles en lien avec une opération décidée par la commune.

Le Maire propose une indemnité kilométrique identique à celle du personnel communal et en cas de frais de repas ceux-ci seront pris en charge sur justificatif (facture du restaurant...).

Types de véhicules	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Après 10000 km
Véhicules ne dépassant pas 5CV	0,32 euros/km	0,40 euros/km	0,23 euros/km
Véhicules de 6 et 7 CV	0,41 euros/km	0,51 euros/km	0,30 euros/km

Le Conseil Municipal décide ces indemnisations.

La prise en charge s'effectue sur pièces justificatives : l'élu ou les bénévoles concernés fournissent un état des frais engagés, accompagné d'un RIB.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/05 A

6/ SUBVENTION ASSOCIATIONS

Voici les propositions de subventions :

- les anciens combattants : 100€
- Flor'anim : substitution de la subvention par l'achat d'un barnum de 6X3m et des gouttières par la mairie qui sera mis à disposition de l'association pour les événements
- L'EPGV : 100€
- L'OHPE : sursis à décision
- L'amicale des pompiers 300€
- Reconduction des chèques sport/culture à hauteur de 40 € pour les mineurs habitant à Émagny et pratiquant une activité sur le village.
- Association Mémorial Américain de Fontain : 100 €
- Football Club Emagny-Pin : Investissement par la commune dans la refecton du garde corps et la mise en place des bancs de touche autour du terrain de foot.
- Dojo : Investissement par la commune dans la mise en place de protection murale pour améliorer la sécurité des judokas.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/06

7/ CONTRIBUTION AUDAB

La commune d'Émagny fait appel à l'AUDAB pour l'assister dans les projets de révision du PLU.

Afin de poursuivre ce partenariat il y a nécessité de signer un avenant à la convention initiale. La durée de travail pour l'année 2024 est estimée à 20 jours. L'avenant proposé s'élève à 11 000 €.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/07

8/ DETERIORATION DE LA PLATEFORME DE POMPAGE – AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Le Maire indique qu'une entreprise a entreposé du bois sur un espace public qui est utilisé par le SDIS comme point de pompage d'eau, répertorié en cas d'incendie.

Cette entreprise a procédé à l'enlèvement du bois, sur sol détrempe et en procédant avec des engins très lourds qui ont profondément détérioré la plateforme. La mairie a fait procéder à un constat d'huissier qui sera produit en appui de la plainte déposée.

La plateforme en tout-venant et son accès n'ont pas été remis en état, tout comme le nettoyage et la remise en état des bords de rivière. L'entreprise n'a répondu que très tardivement aux sollicitations faites en recommandé, par la visite sur site du dirigeant de l'entreprise qui ne considère pas qu'il y ait une dégradation importante de la zone.

Monsieur le Maire a demandé à notre cabinet d'avocat de déposer une requête auprès du Tribunal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre la procédure et à ester en justice le cas échéant.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/08

9/ AFFOUAGE

Les parcelles retenues pour cette année : une partie de la 41 et la 46.

Nomination des garants : Laurent FAHY, François AJOUZ, Benjamin PAUGET

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/09

10/ QUESTIONS DIVERSES

- 10a : Bons des Anciens

Maintien des montants de l'année dernière soit 45 euros aux mêmes conditions que précédemment.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/10 A

- 10b : Collecte de jouets

Dans le cadre d'une collecte de jouets pour les enfants bénéficiant de l'aide du Caddie Solidaire, les communes de la Communauté de Communes du Val Marnaysien sont sollicitées pour assurer un point de collecte.

Le Conseil Municipal donne son accord pour organiser un point de collecte. Les jouets pourront être déposés à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2024/10/18/10 B

La séance est levée à 22h15
Émagny, le 26 octobre 2024

Martial DARDELIN

Maire d'Emagny

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'EMAGNY' and a central emblem. The signature is a cursive scribble in blue ink.